

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

entraîné la création d'une sous-commission

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: entraîné la création d'une sous-commission, 2004*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Netz und Vertrieb	1

Abkürzungsverzeichnis

ELWO Kommission für eine Elektrizitätswirtschaftsordnung
EMG Elektrizitätsmarktgesetz

OSEL l'organisation du secteur de l'électricité
LME Loi sur le marché de l'électricité

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Netz und Vertrieb

MOTION
DATUM: 03.12.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Au cours des mois de février et mars, les travaux des experts de l'OSEL se sont faits prendre à parti par la Commission de l'électricité du Conseil national, qui les jugeait insatisfaisants et trop lents. Suivant le point de vue de sa commission, le Conseil national a accepté une initiative parlementaire Speck (udc, AG) (lv. Pa. 03.409) et une motion Schweiger (prd, ZG). Le premier texte demandait à ce que les dispositions de la loi sur le marché de l'électricité (LME) non contestées soient reprises dans une nouvelle loi. Le second texte exigeait quant à lui que les autorités fédérales mettent les bouchées doubles pour rédiger la nouvelle loi. L'adoption de ces objets n'a toutefois pas **entraîné la création d'une sous-commission** par la Commission de l'énergie pour l'élaboration d'une nouvelle LME. En effet, avec le mandat qui avait été confié par le Conseil fédéral au groupe d'experts Schaer, elle était jugée superflue. Néanmoins, dans son message, le Conseil fédéral a tenu compte des points cités plus hauts, ainsi que ceux d'une sous-commission instituée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national, qui avait élaboré ses propres valeurs de référence en vue d'un projet de loi.¹

¹ BO CN, 2004, p. 445 ss. et 462 ss.; LT, 25.2 et 10.5.04; Express, 19.3.04; CdT, 20.3.04; DETEC, communiqué de presse, 3.12.04.